



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2917

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2917**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Cotisations et nouvelles adhésions à des associations et organismes - Année 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Renouvellement d'adhésions et montants des cotisations pour 2012

Depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine de Lyon adhère à diverses associations en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la Communauté urbaine.

A partir de 2012, la Communauté urbaine doit délibérer annuellement sur le versement de ses cotisations pour faire suite à une évolution de la réglementation. Pour ce faire, 2 à 3 délibérations seront présentées annuellement au Conseil de communauté, de manière à réaffirmer l'intérêt de l'adhésion pour la Communauté urbaine et à prendre en compte les évolutions des cotisations correspondantes.

Le tableau ci-dessous récapitule les associations auxquelles la Communauté urbaine a déjà adhéré et le montant de la cotisation annuelle.

Nom de l'organisme		Montant de la cotisation 2012 (en €)
Académie de l'eau		2 500,00
Acoucité		800,00
ACUF	Association des communautés urbaines de France	128 921,60
ADEF	Association études foncières	6 000,00
ADIAJ Formation	Association pour le développement de l'information administrative et juridique	30,00
ADIRA	Association pour le développement de l'informatique dans la Région Rhône-Alpes	1 520,00
ADULLACT	Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres par l'administration et les collectivités	6 000,00
AE-SCM	Association E-Sourcing capability model	1 200,00
AFIGESE	Association Finances - Gestion - Evaluation des collectivités territoriales	1 020,00

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise		25 000,00
ALE	Agence locale de l'énergie	10 668,00
ALTM	Association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation	2 000,00
AMARIS	Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs	5 000,00
AMORCE	Association des collectivités territoriales et des professionnels pour les déchets, l'énergie et les réseaux de chaleur	13 434,00
ANDRH	Association nationale des directeurs des ressources humaines	349,00
APP	Agence pour la protection des programmes	514,28
ASTEE	Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement	520,00
AVICCA	Association pour la communication électronique et audiovisuelle	1 725,00
CITYNET	The regional network of local authorities for the management of human settlements	US \$ 1 700
Club des villes et territoires cyclables		11 600,98
Club Urba-EA		2 400,00
Club utilisateurs HR Access - SIGAGIP		350,00
Club Ville aménagement		8 600,00
Energycities	The european association of local authorities inventing their energy future	5 000,00
Euro Cities	The network of major european cities	7 910,00
F3E	Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations	550,00
FIG	Fondation Internet nouvelle génération	8 000,00
IPGR	Institut de prévention et de gestion des risques urbains	1 150,00
ITSMF France		1 100,32
La transalpine	Comité pour la liaison européenne Transalpine Lyon-Turin	24 500,00
Lyon place financière et tertiaire		5 600,00
Maires des grandes villes de France	Association des maires des grandes villes de France	56 484,09
MCE	Major cities of Europe - IT users group	700,00
Ordre des architectes	Cotisations pour trois architectes	2 100,00
RACO	Rhône-Alpes Centre océan	700,00

Rhônealpennergie environnement		18 374,00
Tempo territorial	Réseau des bureaux de temps national	3 000,00
Terre en ville		2 500,00
Total		367 821,27 + 1700 US \$

Soit, total des cotisations : 367 821,27 € + 1 700 US \$ (soit 1 302,37 € au 14 mars 2012) = 369 123,64 €.

Nouvelles adhésions

a) - Association internationale de développement urbain (INTA)

L'Association internationale de développement urbain (INTA) réunit, depuis 1977, décideurs et praticiens publics et privés qui partagent connaissances, expériences, pratiques et savoir-faire sur le développement urbain.

Le réseau INTA rassemble plus de 400 membres dans plus de 100 pays : Etats, collectivités territoriales, entreprises publiques et privées, professionnels de l'urbain.

L'association INTA organise l'échange d'expériences et de pratiques en mobilisant ses membres :

- lors de congrès annuels,
- à la demande de ses adhérents dans des panels de praticiens internationaux,
- dans des tables rondes internationales,
- lors d'écoles d'été et de séminaires de formation avec la participation d'universités et de grandes écoles.

L'adhésion de la Communauté urbaine à l'INTA lui permettrait d'intégrer une communauté de projets et de partages de savoir-faire sur les enjeux et les nouveaux équilibres à créer dans un contexte de bouleversement social, économique, de croissance des villes et des métropoles, de crise du logement, de risques technologiques, et de l'émergence de l'univers numérique dans les services à rendre aux citoyens.

Le montant de la cotisation annuelle pour 2012 est de 4 500 €.

b) - Association internationale villes et ports (AIVP)

L'Association internationale villes et ports (AIVP), réseau mondial des villes portuaires rassemble, depuis 1998, les acteurs urbains et portuaires du développement des villes et des ports ainsi que leurs partenaires.

L'AIVP est un réseau international de 200 adhérents de 35 pays différents représentant plus de 100 villes portuaires. Il est animé par une structure de 9 permanents basée au Havre.

Constituée de nombreuses villes-ports maritimes, l'AIVP est également un réseau composé de nombreuses villes portuaires fluviales.

L'AIVP propose à ses adhérents :

- des échanges d'expériences et de savoir-faire, des débats dans le cadre d'un programme régulier de conférences et de séminaires,
- un centre de ressources documentaires international et un service de veille sur les projets ville-port accessible en ligne,
- une capacité d'expertises via un réseau international d'experts.

L'adhésion de la Communauté urbaine à l'AIVP lui permettrait de bénéficier d'une vision internationale des problématiques villes-ports-fleuves et des échanges de savoir-faire à l'heure où les enjeux dans ce domaine sont nombreux : évolution du transport fluvial et du système portuaire métropolitain, développement du tourisme fluvial (paquebots de croisières, plaisance, etc.), gestion des interfaces entre la ville, les infrastructures portuaires et les fleuves, etc.

L'adhésion de la Communauté urbaine à l'AIVP lui permettrait également de proposer d'organiser à Lyon une des manifestations annuelles de l'AIVP permettant de valoriser l'action conduite dans ce domaine, contribuant à hisser l'agglomération lyonnaise au rang de grande métropole fluviale.

Le montant de la cotisation annuelle est de 5 200 € pour 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté urbaine de Lyon aux associations et organismes ci-dessus, pour un montant de cotisation 2012 total de 369 123,64 €.

2° - Approuve l'adhésion à :

a) - l'Association internationale de développement urbain (INTA) et le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 4 500 €,

b) - l'Association internationale villes et ports (AIVP) et le versement de la cotisation 2012 d'un montant de 5 200 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à ces adhésions.

4° - La dépense de fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 :

- compte 6281 - fonction 01 - opération n° 0P28O2303, pour un montant de 364 489,04 €,

- compte 6281 - fonction 020 - opération n° 0P28O2229, pour un montant de 13 784,60 €,

- compte 6281 - fonction 048 - opération n° 0P02O2288, pour un montant de 550 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.